



VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
...ma vie, ma ville !

PROCÈS VERBAL – 17 MARS 2009

CONSEIL MUNICIPAL

Le 18 mars 2009

À une séance régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, tenue dans la salle du conseil municipal situé au 50, rue Saint-Joseph, le 17 mars 2009 à dix-neuf heures trente (19h30), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents:

Messieurs les conseillers: Grant MacKenzie, Jean- Léo Legault et Sylvain Marinier, madame la conseillère Nicole Meloche, sous la présidence de son honneur le maire Laurent Paquette.

Était également présente : madame Claude Laneuville, greffière-adjointe.

Étaient absents: madame Kathleen S. Labelle, conseillère et monsieur Robert Lamarre, conseiller.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire Laurent Paquette souhaite la bienvenue aux citoyens dans l'assistance et procède à l'ouverture de la séance

2009-03-118

Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

ATTENDU QUE

les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2009-03-119

Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 17 février 2009

ATTENDU QUE

le greffier a remis une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2009, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 février 2009, avec la correction suivante :

- résolution numéro 2009-02-94 concernant « École de voile – Entente », qui aurait dû se lire dans sa première condition:

« ...

- ❖ d'une durée de trente-six (36) mois, débutant le 1^{er} mai 2009 et se terminant le 30 avril 2012 et non 2011.

...»

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

AGGLOMÉRATION

2009-03-120

Club Optimiste de Sainte-Agathe-des-Monts - Autorisation - «Sécurité sur roues»

ATTENDU QUE

le Club Optimiste de Sainte-Agathe-des-Monts organise pour une deuxième année, un volet sécurité jeunesse avec l'activité «Sécurité sur roues» dans le but de promouvoir une participation active et variée afin de rejoindre le plus de jeunes possible ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le « Club Optimiste Sainte-Agathe-des-Monts » à tenir l'activité «Sécurité sur roues» au pavillon de la Place Lagny, le 13 juin 2009, de 7 h à 17 h, aux conditions suivantes :

- ❖ le Service des Loisirs et des Sports fournira le soutien technique pour la préparation ;
- ❖ le stationnement de la Place Lagny sera fermé à compter du 12 juin, minuit, jusqu'à 17 h le 13 juin 2009 ;
- ❖ le comité organisateur devra fournir un certificat d'assurance responsabilité civile au montant d'un million de dollars pour l'événement, mentionnant la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts à titre d'assurée additionnelle.

ADOPTÉE

2009-03-121

Place Lagny – Achat bancs / tables - Fonds de roulement

ATTENDU QUE

le programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011, prévoit l'achat de bancs et de tables pour la Place Lagny;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts , conformément au programme triennal d'immobilisation 2009-2010-2011, autorise une dépense maximum de 5 000 \$ pour effectuer l'achat de mobilier urbain (bancs, tables, etc.) pour la Place Lagny.

QUE cette dépense en immobilisation soit financée par le fonds de roulement et remboursée sur une période d'un (1) an, débutant en 2010.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense au montant de 5 000 \$, qui sera imputée au poste budgétaire 47-000-60-926.

ADOPTÉE

2009-03-122

Projet travailleurs de rue – Subvention à l'Écluse des Laurentides

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, considérant son intention d'offrir aux jeunes un soutien et une écoute appropriée, autorise le versement d'une subvention à l'« Écluse des Laurentides » pour l'embauche d'un travailleur de rue, dans le cadre de ce projet.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense au montant de 20 000 \$, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-219-10-459.

ADOPTÉE

2009-03-123

Dépôt des prévisions budgétaires de l'exercice financier pour l'année 2009 – Office Municipal d'Habitation de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE

la Ville finance 10 % du déficit de l'Office Municipal d'Habitation, la balance étant financée par la Société d'habitation du Québec ;

ATTENDU QUE

les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation pour l'année 2009 démontrent un déficit de 14 155 \$;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte le dépôt des prévisions budgétaires 2009 de l'Office Municipal d'Habitation de Sainte-Agathe-des-Monts et,
- finance 10 % du déficit prévu au budget, soit la somme de 14 155 \$;
- autorise le trésorier à effectuer cette dépense, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-529-00-963.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2009-03-124

Soumissions par invitation – Agents de sécurité

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire s'adjoindre les services d'agents spéciaux en addition des services offerts par la Sûreté du Québec pour le respect de la réglementation municipale sur le territoire, sur les plans d'eau, dans les parcs et lieux publics de la ville afin de contrer le vandalisme ;

ATTENDU QU'

Il y a eu lieu d'aller en appel d'offres sur invitation pour chacun de ces services ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entérine :

- ❖ l'envoi des soumissions, par le directeur des Services administratifs, aux firmes suivantes :
 - Gardium Sécurité inc. de Saint-Eustache
 - Les Entreprises S.S.I.C inc. de Boisbriand
 - N.A.V Sécurité inc. de Mirabel
 - Protectron Société en commandite de Sainte-Agathe-des-Monts
 - Sécuri-Garde inc. de Boisbriand
 - Sécurité Gentel inc. de Saint-Jérôme
 - Prosécur de Sainte-Agathe-des-Monts
- ❖ la composition du comité de sélection pour l'évaluation des soumissions reçues, soit :
 - Denis Savard, directeur général
 - Benoit Fugère, directeur général adjoint – greffier
 - Gilles Chamberland, trésorier

ADOPTÉE

2009-03-125

Vente de terrain par la Ville – Lot 20-76-5, rang 5, canton Beresford– Chemin du Domaine Guindon

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une offre d'achat pour un terrain sur le chemin du Domaine Guindon qui est à l'avantage de la Ville ;

ATTENDU QUE

le demandeur de ce terrain est propriétaire riverain et cette acquisition est dans un but d'assemblage, le prix de vente a été accepté selon la valeur moyenne foncière soit 4.97 \$ /m.², pour un montant total de 19 900 \$;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise :

- la vente à Monsieur « François Sabourin », du terrain identifié par le lot 20-76-5, du rang 5, canton Beresford, portant le matricule 4204-31-1211 ;
- au prix total de 19 900 \$, taxes en sus.

QUE les frais de notaire et autres documents requis, sont à la charge de l'acheteur.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2009-03-126

Vente de terrain par la Ville – Lot P6, rang 9, canton Doncaster – Chemin Jasmin

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une offre d'achat pour un terrain sur le chemin Jasmin qui est à l'avantage de la Ville ;

ATTENDU QUE

ce terrain fait partie de lots dérogatoires, le demandeur est propriétaire riverain et cette acquisition est dans un but d'assemblage vers la conformité, le prix de vente a été accepté au montant de l'évaluation, soit 4 700 \$;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise :

- la vente à Monsieur « Claude Quevillon», du terrain identifié par le lot P6, du rang 9, canton Doncaster, portant le matricule 4309-47-0538;
- au prix total de 4 700 \$, taxes en sus,

à certaines conditions liées au terrain construit portant le matricule numéro 4309-37-8020, soient :

- ❖ l'obligation d'assemblage au terrain construit ;
- ❖ l'établissement d'une servitude de non résiliation qui devra être accordée au terrain construit ;
- ❖ l'interdiction de vendre ce terrain séparément du terrain construit.

QUE les frais de notaire et autres documents requis, sont à la charge de l'acheteur.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2009-03-127

Autorisation d'annulation de servitude de non-construction – 2060, rue de Lausanne, Val-David – Lots numéros 2 991 769 et 2 991 751

ATTENDU QUE

les propriétaires des lots numéros 2 991 769 et 2 991 751, situés sur la rue de Lausanne à Val-David, sont affligés d'une servitude de non construction sur chacun de ces lots;

ATTENDU QUE

le propriétaire de cette servitude est la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, suite à l'acquisition du lot 7-51, du rang 9, du canton Morin, servant de fond dominant à l'établissement de servitude de non construction sur divers lots situés dans le Domaine Chanteclair;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts n'a aucune objection à ce que ces terrain, situés sur le territoire de la municipalité de Val-David, soient construits ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'annulation de la servitude de non construction rattachée au lot 7-51, du rang 9, du canton Morin, pour les deux terrains situés au 2060, rue de Lausanne à Val-David, portant les numéros 2 991 769 et 2 991 751.
- QUE les coûts d'honoraires professionnels ou autres, reliés à cette annulation soit assumés par les demandeurs et que des frais d'administration au montant de 75 \$ / terrain, taxes en sus, soient payés à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.
- QUE le conseil municipal autorise le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2009-03-128

TVCOGECO Laurentides diffuseur Multi-Caméras des séances du conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

ATTENDU QUE

COGECO Câble, par l'entremise de TVCOGECO Laurentides, est une compagnie crédible qui a fait ses preuves au niveau télévisuel et qui travaille en étroite collaboration avec la Ville de Sainte-Agathe, et ce, à plusieurs niveaux ;

ATTENDU QUE

TVCOGECO Laurentides diffuse, en Multi-Cameras, la séance du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts depuis plus de vingt-cinq ans (25) à la télé locale des Laurentides ;

ATTENDU QUE

la procédure ainsi que les règles de diffusion Multi-Caméras de TVCOGECO Laurentides sont bien établies entre nos deux parties et que, si un changement au niveau de la diffusion devait intervenir, lesdits changements devraient être discutés entre nous ;

ATTENDU QUE :

COGECO Câble, par l'entremise de TVCOGECO Laurentides, est le câblodistributeur situé entre Sainte-Anne-des-Lacs et Mont-Tremblant en passant par Morin-Heights, Saint-Adolphe-D'Howard et Saint-Donat dûment reconnu officiellement par le CRTC ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts décrète que TVCOGECO Laurentides est le seul diffuseur Multi-Caméras à pouvoir s'installer dans la salle du conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour diffuser les séances régulières, incluant la séance extraordinaire du budget. Par le fait même, une copie DVD de la séance régulière sera remise au greffier à titre d'archives pour la ville

ADOPTÉE

2009-03-129

Acquisition de terrain — Passage entre les Rues Victoria et Hillside – Autorisation de signature

ATTENDU QU'

un protocole d'entente est intervenu entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et Madame Michèle Forest, le 14 septembre 1990, permettant la construction d'une conduite d'aqueduc entre les rues Hillside et Victoria, sur la propriété de Madame Forest et qu'en contrepartie la Ville assume les frais professionnels afférant à l'acquisition de la parcelle de terrain pour le prix énoncé à ladite entente ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à l'entente intervenue entre la Ville et Madame Michèle Forest, le 14 septembre 1990, autorise :

- l'acquisition, par la Ville d'une parcelle de terrain formée des lots P16-33 et P16, du rang 4, canton de Beresford ;

et, en guise de compensation financière, autorise :

- qu'un montant de 10 000 \$ soit versé à Madame Michèle Forest et Monsieur Louis Mercure ;

QUE le conseil mandate les professionnels suivants, soient :

- Peter Rado, arpenteur-géomètre, pour la préparation de la description technique requise, au prix de 500 \$, taxes en sus;
- François Piché, notaire, au prix de 500 \$, taxes en sus, pour la préparation du contrat de cession, plus 103 \$ pour les frais d'enregistrement.

QUE les frais d'honoraires professionnels de préparation de la description technique et de l'acte de transfert reliés à cette transaction soient assumés par la Ville, à titre de complément de coût d'acquisition.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses, qui seront imputées aux postes budgétaires selon les bons de commande suivants : DG*401, DG*402 et DG*403.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents autorisés par la présente.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2009-03-130

Comptes payés – Février 2009

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve les comptes déjà payés du mois de février 2009, au montant de 2 394 540,73 \$.

ADOPTÉE

2009-03-131

Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du certificat du trésorier numéro CT-2009-02 – Disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2009-03-132

Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire au 2 mars 2009.

ADOPTÉE

2009-03-133

Ordonnance de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU QUE

le trésorier a dressé un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes sont toujours impayées en date du 17 mars 2009;

ATTENDU QUE

les membres du conseil municipal ont pris connaissance dudit état;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ordonne au greffier de vendre à l'enchère publique le 27 mai 2009 à 10 h 00 en la salle du conseil municipal située au 50, rue Saint-Joseph, les immeubles produits à l'état du trésorier en date du 17 mars 2009.

ADOPTÉE

2009-03-134

Mandat au personnel de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a décrété une vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes;

ATTENDU QUE

le conseil municipal désire s'assurer que les montants de taxes dues et les frais encourus à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la vente pour défaut de paiement des taxes soient recouverts;

Il est proposé Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate les employés suivants à renchérir pour et au nom de la Ville, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes décrétée par la résolution numéro 2009-03-133 adoptée par le conseil : Monsieur Gilles Chamberland, trésorier, et en son absence ou son incapacité d'agir, Madame Chantal Reid, et en l'absence ou l'incapacité d'agir de ces deux personnes, Monsieur Denis Savard, directeur général.

ADOPTÉE

2009-03-135

Mandat donné à Me Daniel Pagé, notaire, de l'étude Léonard Pagé et Associés, pour la recherche de titres et description

ATTENDU QU'

il y a lieu de mandater un notaire pour effectuer des recherches de titres et dresser la description technique des immeubles visés par une ordonnance du conseil municipal de vente pour taxes et préparer tous les documents nécessaires à l'enregistrement des ventes auprès du bureau de la publicité et des droits;

ATTENDU QUE

des soumissions ont été demandées auprès de cinq (5) notaires, tous ayant une place d'affaires sur le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts;

ATTENDU QUE

Maître Daniel Pagé est le notaire qui a présenté l'offre de services la plus basse;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts mandate maître Daniel Pagé de l'étude « Léonard Pagé et Associés », pour effectuer des recherches de titres et dresser la description technique des immeubles visés par une ordonnance du conseil municipal de vente pour taxes et préparer tous les documents nécessaires à l'enregistrement des ventes auprès du bureau de la publicité et des droits. Le coût par dossier est de 44 \$ plus les taxes et les frais de publicité.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée à chaque immeuble faisant l'objet de l'ordonnance de vente pour défaut de paiement des taxes.

ADOPTÉE

2009-03-136

Refinancement émission d'emprunt N°149B pour un montant de 151 700 \$ - Règlement numéro 92-964

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt de 151 700 \$ par billets en vertu du règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO	DESCRIPTION	MONTANT
92-964	Travaux de voirie	151 700 \$

au prix de 98,273 pour un coût réel de 4,17673 % échéant en série de 5 ans comme suit :

Montant	Pourcentage	Date
27 400 \$	2,50%	23 mars 2010
28 800 \$	2,75%	23 mars 2011
30 300 \$	3,25%	23 mars 2012
31 800 \$	3,75%	23 mars 2013
33 400 \$	4.10%	23 mars 2014

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.
- QUE les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier (trésorier).
- QUE les billets seront datés du 23 mars 2009.
- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement.
- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

Montants	Date
27 400 \$	23 mars 2010
28 800 \$	23 mars 2011
30 300 \$	23 mars 2012
31 800 \$	23 mars 2013
33 400 \$	23 mars 2014
Final	

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Madame Nicole Meloche, conseillère, se retire de la table des délibérations

2009-03-137

Adoption du règlement numéro 2009-M-164 décrétant l'abolition du caractère de rue sur le lot désigné comme étant la subdivision officielle numéro dix du lot originaire dix-huit (18-10-1), du rang 4, canton de Beresford

ATTENDU QUE

la Ville a reçu une demande du propriétaire du lot désigné comme étant la subdivision officielle numéro dix du lot originaire dix-huit (18-10-1), du rang 4, canton de Beresford, afin que la rue projetée, apparaissant à la description technique, soit abolie;

ATTENDU QUE

la fermeture de ce chemin ne cause aucun dommage ni préjudice à la Ville et/ou aux propriétés voisines;

ATTENDU QU'

un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 17 février 2009;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2009-M-164 décrétant l'abolition du caractère de rue sur le lot désigné comme étant la subdivision officielle numéro dix du lot originaire dix-huit (18-10-1), du rang 4, canton de Beresford.

ADOPTÉE

Madame Nicole Meloche, conseillère, reprend son siège

2009-03-138

Adoption du second projet de règlement numéro 2009-90-12-11 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Zone Vc-1 – Usage complémentaire de service

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin de permettre les usages complémentaires de service dans la zone Vc-1 ;

ATTENDU QUE
le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin de prévoir les dispositions particulières applicables à ces usages complémentaires;

ATTENDU QUE
les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE
le projet de règlement numéro 2009-90-12-11 a été adopté lors de la séance régulière du 20 janvier 2009;

ATTENDU QU'
une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2009-90-12-11 s'est tenue à 19 h 00 le 10 mars 2009, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues;

ATTENDU QU'
avis de motion est donné lors de la séance régulière du 17 mars 2009;

ATTENDU QUE
tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 17 mars 2009, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE
le second projet de règlement numéro 2009-90-12-11 contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le second projet de règlement numéro 2009-90-12-11 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements.

ADOPTÉE

2009-03-139

Adoption du second projet de règlement numéro 2009-90-12-12 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Projet Côté Azur – Augmentation de la densité – Zone Vpi-1

ATTENDU QUE
le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin d'augmenter la densité résidentielle applicable à l'intérieur d'une bande de 60 mètres autour du lac Azur dans la zone Vpi-1 ;

ATTENDU QUE
les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE
le projet de règlement numéro 2009-90-12-12 a été adopté lors de la séance régulière du 17 février 2009;

ATTENDU QU'
une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2009-90-12-12 s'est tenue à 19 h 00 le 10 mars 2009, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues;

ATTENDU QU'
avis de motion est donné lors de la séance régulière du 17 mars 2009;

ATTENDU QUE
tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 17 mars 2009, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE
le second projet de règlement numéro 2009-90-12-12 contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le second projet de règlement numéro 2009-90-12-12 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements.

ADOPTÉE

2009-03-140

Adoption du second projet de règlement numéro 2009-90-12-13 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Zone Va-7 et nouvelles zones Ve-1 et Va-28

ATTENDU QUE
le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin de créer deux nouvelles zones de villégiature Ve-1 et Va-28 à même la zone Va-7 ;

ATTENDU QUE
le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements afin de permettre les projets intégrés d'habitation dans la nouvelle zone de villégiature Ve-1 et de prévoir les dispositions générales et particulières applicables à cette zone Ve-1;

ATTENDU QUE
le conseil municipal entend modifier le règlement de régie interne et relatif à l'article 116 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme numéro 90-11 et ses amendements afin de prévoir qu'un terrain sur lequel doit être érigé une construction projetée doit être adjacent à une rue publique dans les zones Va-28 et Ve-1 ;

ATTENDU QUE
les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE
le projet de règlement numéro 2009-90-12-13 a été adopté lors de la séance régulière du 17 février 2009;

ATTENDU QU'
une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 2009-90-12-13 s'est tenue à 19 h 00 le 10 mars 2009, à la salle publique du conseil et que les personnes présentes ont été entendues;

ATTENDU QU'
avis de motion est donné lors de la séance régulière du 17 mars 2009;

ATTENDU QUE
tous les membres du conseil municipal déclarent avoir reçu le projet de règlement avec l'avis de motion du 17 mars 2009, l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QUE

le second projet de règlement numéro 2009-90-12-13 contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le second projet de règlement numéro 2009-90-12-13 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 et ses amendements.

ADOPTÉE

2009-03-141

Adoption du projet de règlement numéro 2009-U23-40 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 – Zone Cv-222 et nouvelle zone Hc-275 – projet Norag

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements afin de créer la zone Hc-275 à même la zone Cv-222 ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements afin d'autoriser les habitations trifamiliales jumelées et contiguës et les projets intégrés d'habitation d'un maximum de 15 logements dans la nouvelle zone Hc-275 ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements afin d'établir les dispositions normatives applicables aux usages « habitation trifamiliale » et « projet intégré » dans la zone résidentielle de forte densité Hc-275 ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2009-U23-40 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements.

ADOPTÉE

2009-03-142

Adoption du projet de règlement numéro 2009-U23-41 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 – Zones Ht-210 et Ht-225– PIA et hauteur des immeubles

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements afin de prévoir l'application du PIA-004 – travaux ou construction au Centre-ville, aux habitations bi, tri et multifamiliales dans la zone Ht-210 et aux habitations uni, bi et trifamiliales dans la zone Ht-225 ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements afin de réduire la hauteur des habitations multifamiliales et des commerces d'hébergement dans la zone Ht-210 ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le règlement numéro 2009-U23-41 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements.

ADOPTÉE

2009-03-143

Adoption du projet de règlement numéro 2009-U23-42 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 – Zone Hc-201 – projet Voisard

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements afin d'autoriser les habitations multifamiliales d'au plus 16 logements et les projets intégrés d'habitation d'un maximum de 40 logements dans la zone Hc-201 ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements afin d'établir les dispositions normatives applicables aux usages « habitation multifamiliale » et « projet intégré d'habitation » dans la zone résidentielle de forte densité Hc-201 ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2009-U23-42 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements.

ADOPTÉE

2009-03-144

Adoption du projet de règlement numéro 2009-U23-43 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 – Zone P-205 – usages Foyer Sainte-Agathe

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements afin d'autoriser les usages administratifs de la catégorie « communautaire d'envergure » dans la zone P-205 ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2009-U23-43 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements.

ADOPTÉE

2009-03-145

Adoption du projet de règlement numéro 2009-U23-44 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 – Zone Ha-258 et nouvelle zone Hc-274 – projet logements abordables

ATTENDU QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements afin de créer la zone Hc-274 à même la zone Ha-258 ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements afin d'autoriser les habitations unifamiliales, les immeubles multifamiliaux de 6 logements et plus et les projets intégrés d'habitation pour des immeubles multifamiliaux de 12 logements et plus dans la nouvelle zone Hc-274 ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal souhaite modifier le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements afin d'établir les dispositions normatives applicables aux usages « habitation unifamiliale », « habitation multifamiliale » et « projet intégré » dans la zone résidentielle de forte densité Hc-274 ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2009-U23-44 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 et leurs amendements.

ADOPTÉE

2009-03-146

Adoption du projet de règlement numéro 2009-U26-6 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2002-U26 – Projet intégré au centre-ville – projets Norag et Voisard

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2002-U26 et ses amendements afin d'encadrer les projets domiciliaires et les projets intégrés d'habitation de moyenne et forte densités au centre-ville ;

ATTENDU QUE

le conseil municipal souhaite modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2002-U26 et ses amendements afin d'établir les objectifs et critères de PIA spécifiques applicables aux projets domiciliaires et les projets intégrés d'habitation de moyenne et forte densités au centre-ville ;

ATTENDU QUE

les dispositions du présent règlement sont conformes aux objectifs du plan d'urbanisme;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts adopte le projet de règlement numéro 2009-U26-6 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2002-U26 et ses amendements.

ADOPTÉE

Avis de motion

Règlement numéro 2009-90-13-6 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 – compensation pour fin de parc

Je, Sylvain Marinier, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2009-90-13-6 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 – compensation pour fin de parc.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-90-13-6, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion

Règlement numéro 2009-U24-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-U24 – compensation pour fin de parc

Je, Sylvain Marinier, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2009-U24-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-U24 – compensation pour fin de parc.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-U24-2, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion

Règlement numéro 2009-U49 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant les projets intégrés d'habitation – Zone Ve-1

Je, Nicole Meloche, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2009-U49 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale visant les projets intégrés d'habitation – Zone Ve-1.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-U49, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion

Règlement numéro 2009-90-12-11 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Zone Vc-1 – Usage complémentaire de service

Je, Nicole Meloche, conseillère, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le Règlement numéro 2009-90-12-11 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Zone Vc-1 – Usage complémentaire de service.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-90-12-11, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion

Règlement numéro 2009-90-12-12 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Projet Côté Azur – Augmentation de la densité – Zone Vpi-1

Je, Jean- Léo Legault, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le Règlement numéro 2009-90-12-12 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Projet Côté Azur – Augmentation de la densité – Zone Vpi-1.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-90-12-12, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion

Règlement numéro 2009-90-12-13 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Zone Va-7 et nouvelles zones Ve-1 et Va-28

Je, Jean- Léo Legault, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2009-90-12-13 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Zone Va-7 et nouvelles zones Ve-1 et Va-28.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-90-12-13, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

Avis de motion

Règlement numéro 2009-M-140-1 modifiant le règlement 2007-M-140 concernant le raccordement des entrées d'eaux et d'égouts aux conduites publiques et l'installation de soupapes de sûreté

Je, Jean- Léo Legault, conseiller, donne avis de motion que je présenterai ou il sera présenté, à une séance ultérieure, le règlement numéro 2009-M-140-1 modifiant le règlement 2007-M-140 concernant le raccordement des entrées d'eaux et d'égouts aux conduites publiques et l'installation de soupapes de sûreté.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le greffier de la lecture du règlement 2009-M-140-1, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents.

RESSOURCES HUMAINES

2009-03-147

Embauche de personnel temporaire - Autorisation

ATTENDU QUE

le conseil municipal a adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui n'est pas un cadre et prévoit dans un tel cas que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du Conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, conformément à la résolution numéro 2008-03-092 :

- entérine l'embauche d'employés temporaires, à titre de préposés aux prêts, pour le Service de la Culture et jeunesse afin de suppléer au surcroît de travail et effectuer les remplacements. La liste des noms et des postes attribués apparaît en annexe A ci-jointe.

- entérine l'embauche de Madame Mélissa Lanthier, à titre de secrétaire, employée temporaire, afin de suppléer au surcroît de travail et effectuer les remplacements du personnel des Services Greffe et développement et Cour municipale, à compter du 23 février, selon les besoins des Services.

Annexe

Nom	Prénom	Poste
Chalifoux	Maryse	Préposée aux prêts à la bibliothèque
Saint-Pierre	Claude	Préposé aux prêts à la bibliothèque

ADOPTÉE

2009-03-148

Secrétaire – Fin de la période de probation

ATTENDU QUE

la période d'essai de quatre mois de Madame Chantal Blondeau au poste de secrétaire se termine le 20 février 2009;

ATTENDU

l'évaluation satisfaisante et la recommandation favorable de la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du directeur général, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts confirme le statut de personne salariée permanente de Madame Chantal Blondeau, au poste de secrétaire du Service de l'urbanisme et de l'environnement, effectif le 20 février 2009.

ADOPTÉE

2009-03-149

Programmes d'infrastructures – Modification de la structure organisationnelle des Travaux publics

ATTENDU

les divers programmes d'infrastructures existants et les récentes ententes fédérale/ provinciale concernant de nouveaux programmes d'infrastructures;

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts veut bénéficier des différents programmes d'infrastructures considérant les contributions financières gouvernementales significatives;

ATTENDU QU'

il y a lieu de procéder à une modification de la structure organisationnelle actuelle pour affecter des ressources internes à la préparation des demandes de subventions et à la réalisation de projets d'infrastructures;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme l'actuel directeur des Services techniques, Monsieur Michel Thibault au poste de directeur Génie et infrastructures et que la structure organisationnelle du Service des Travaux publics ainsi que le contrat de travail de Monsieur Michel Thibault tels que substantiellement présentés soient modifiés à cet effet.

ADOPTÉE

2009-03-150

Service des travaux publics - Poste de directeur - Embauche

ATTENDU QUE

la résolution numéro 2009-03-149 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, portant sur la modification de la structure organisationnelle, autorise le remplacement du poste de directeur des Services techniques par le poste de directeur des Travaux publics ;

ATTENDU QUE

suite à la tenue d'un concours et d'entrevues, le comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Yves Lefebvre;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts nomme Monsieur Yves Lefebvre, au poste de directeur au Service des Travaux publics, effectif en date du 30 mars 2009.

QUE le conseil autorise le directeur général, Monsieur Denis Savard à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail avec Monsieur Yves Lefebvre, tel que substantiellement présenté.

ADOPTÉE

2009-03-151

Service des Travaux publics – Poste de contremaître – Renouvellement du contrat de travail

ATTENDU QU'

il y a lieu de renouveler le contrat de travail de Monsieur Richard Chartrand, contremaître aux travaux publics ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise :

- ❖ le directeur général, Monsieur Denis Savard à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail avec Monsieur Richard Chartrand, tel que substantiellement présenté ;
- ❖ Monsieur Richard Chartrand, à émettre des constats d'infraction eu égard à la réglementation municipale.

ADOPTÉE

SERVICES TECHNIQUES

2009-03-152

Carrefour giratoire – Surveillance des travaux - Honoraires professionnels CIMA +- Décompte progressif numéro 1

ATTENDU

le protocole d'entente intervenu avec le Ministère des Transports du Québec, autorisé par la résolution numéro 2007-04-198, pour les travaux du Carrefour giratoire à l'Intersection route 117 et rue Principale ;

ATTENDU QU'

un montant de 26 600 \$, avant taxes, représente la contribution de la Ville pour les travaux de surveillance pour l'année 2008, conformément à la répartition des coûts mentionnés dans la lettre du 19 décembre 2008, soit 70 % de 38 000 \$.

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur recommandation du Ministère des Transports du Québec,

- accepte la recommandation de paiement no 1 préparée par Florin Pauna, ingénieur chargé de projet, au montant de 26 600 \$ taxes en sus, pour les travaux de surveillance réalisés pour l'année 2008 ;
- accepte le paiement à " CIMA+", de la somme de 26 600 \$, taxes en sus ;
- autorise le trésorier à effectuer ces dépenses à même les trois postes budgétaires suivants; soient :
 - ↳ 14 630 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-145),
 - ↳ 5 985 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-146), et
 - ↳ 5 985 \$, taxes en sus, (Règlement 2008-EM-147).

Recommandation de paiement # 1 (Surveillance /Carrefour giratoire)

ADOPTÉE

2009-03-153

Adjudication de contrat – Entretien ménager bâtiments municipaux 2009/2011

ATTENDU QUE

la Ville a demandé des soumissions publiques pour l'entretien des bâtiments municipaux, par son appel d'offres TP-2009-001;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu trois soumissions conformes pour cet appel d'offres ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du surintendant du Service des travaux publics :

- accorde à la compagnie « Le Plumeau d'or Inc. », un contrat pour l'entretien ménager et certains travaux complémentaires, des bâtiments de l'hôtel de ville, du garage municipal, de la bibliothèque municipale Gaston Miron ainsi que de l'immeuble situé au 1155 route 329 Nord (abritant la SQ) ;

conformément à sa soumission suite à l'appel d'offres numéro TP-2009-001, pour les montants suivants :

- ❖ 30 275 \$, taxes en sus, du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009 et,
- ❖ 42 430 \$, taxe en sus, pour chacune des années 2010 et 2011.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera imputée aux postes budgétaires prévus à cette fin.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

2009-03-154

Activités culturelles - Système de son, portatif – Fonds de roulement

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts procède à l'achat d'un système de son, portatif, pour les activités culturelles.

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, au montant de 1 013.49 \$, taxes en sus, qui sera financée par le fonds de roulement, remboursée sur une période d'un (1) an, débutant en 2010 et imputée au poste budgétaire 47-000-72-926, selon le bon de commande numéro SC*225.

ADOPTÉE

2009-03-155

Club Optimiste de Sainte-Agathe-des-Monts - Autorisation - «Sécurité sur roues»

ATTENDU QUE

le Club Optimiste de Sainte-Agathe-des-Monts organise pour une deuxième année, un volet sécurité jeunesse avec l'activité «Sécurité sur roues» dans le but de promouvoir une participation active et variée afin de rejoindre le plus de jeunes possible ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans le cadre de l'activité «Sécurité sur roues» organisée par le « Club Optimiste Sainte-Agathe-des-Monts » le 13 juin 2009, autorise la fermeture des rues, selon le parcours décrit à l'annexe « A » ci-dessous, pour le défilé, aux conditions suivantes :

- ❖ une autorisation devra être émise par la Sûreté du Québec ;
- ❖ le comité organisateur devra fournir un certificat d'assurance responsabilité civile au montant d'un million de dollars pour l'événement, mentionnant la ville de Sainte-Agathe-des-Monts à titre d'assurée additionnelle.

ANNEXE « A »

Parcours du défilé de l'activité « Sécurité sur roues » :

1^{er} trajet (pour les 3 à 7 ans)

Départ de la Place Lagny vers la rue Principale :

- À droite sur la rue Principale, tourner à gauche sur la rue Larocque;
- De la rue Larocque, tourner à droite sur la rue Nantel ;

Retour en contournant la station de pompage de la rue Nantel :

- De la rue Nantel tourner à gauche sur la rue Larocque ;
- Tourner à droite sur la rue Saint-Vincent et à gauche sur la rue Saint-Donat ;
- À gauche sur la rue Saint-Louis ;

Arrivée à la Place Lagny.

2^e trajet (pour tous)

Départ de la Place Lagny vers la rue Principale :

- À droite sur la rue Principale, tourner à gauche sur la rue Larocque;
- De la rue Larocque, tourner à droite sur la rue Nantel ;
- Tourner à gauche sur la rue Major ;
- Tourner à droite sur la rue Saint-Venant jusqu'au chemin du Lac-des-Sables ;
- Tourner à droite sur le chemin du Lac-des-Sables jusqu'au chemin du Tour-du-Lac ;
- Tourner à droite sur le chemin du Tour-du-Lac jusqu'à la rue Saint-Louis ;
- Tourner à gauche sur la rue Saint-Louis ;

Arrivée à la Place Lagny.

ADOPTÉE

PLANIFICATION DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

2009-03-156

Rapport d'activité de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de février 2009

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du rapport d'activité pour le mois de février 2009.

ADOPTÉE

2009-03-157

Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunions du 26 février 2009

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le dépôt du procès-verbal du Comité Consultatif d'Urbanisme pour sa réunion du 26 février 2009.

ADOPTÉE

2009-03-158

Constat d'infraction au 104 rue Saint-Vincent – Conteneur à déchets localisé en cour latérale sans écran opaque – Matricule : 4301-71-4756

ATTENDU QU'

un conteneur à déchets est localisé en cour latérale de l'immeuble sis au 104 rue Saint-Vincent;

ATTENDU QUE

ledit conteneur doit être entouré d'un écran opaque;

ATTENDU QUE

le propriétaire a reçu plusieurs avis verbaux et écrits de l'inspecteur des bâtiments, l'informant de la nécessité d'installer un écran opaque camouflant son conteneur à déchets et d'obtenir un certificat d'autorisation pour réaliser lesdits travaux;

ATTENDU QUE

le propriétaire n'a pas réalisé les travaux et n'a déposé aucune demande de certificat d'autorisation en bonne et due forme;

ATTENDU QUE

le conseil municipal entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE

le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction à « 6775471 CANADA INC. », propriétaire de l'immeuble situé au 104, rue Saint-Vincent, portant le numéro de matricule 4301-71-4756, afin de réaliser les travaux requis, fournir les plans et détails demandés et faire la demande de certificat d'autorisation nécessaire pour se conformer au règlement d'urbanisme et de zonage numéro 2002-U23 et au règlement sur l'application et l'administration des règlements d'urbanisme et leurs amendements.

ADOPTÉE

2009-03-159

Retrait du constat d'infraction numéro URB-5037 - Travaux non conformes au permis émis – 659, rue Beaugard – Matricule : 4599-47-8159

ATTENDU QUE

le propriétaire a effectué l'achat du lot non construit contigu à son terrain portant le numéro de lot 5A-81 du rang 3 du canton de Beresford;

ATTENDU QUE

le pourcentage de la superficie d'un terrain qui doit être préservé à l'état naturel, c'est-à-dire en conservant les trois (3) strates de végétation naturelle (herbacée, arbustive et arborescente) est désormais respecté par l'ajout de ce lot à celui de la propriété visée ;

ATTENDU QUE

le propriétaire s'est conformé à la réglementation en vigueur dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a fait respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le retrait du constat d'infraction numéro URB-5037, assigné à « Stéphane Blackburn », propriétaire de l'immeuble situé au 659, rue Beauregard, portant le numéro de matricule 4599-47-8159, les travaux correctifs nécessaires pour se conformer au règlement d'urbanisme et de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements ayant été effectués.

ADOPTÉE

2009-03-160

Retrait du constat d'infraction numéro URB-5037-1 - Certificat de localisation non remis - 330 – 330 A, rue Edelweiss - Matricule: 4699-76-4396

ATTENDU QUE

le certificat de localisation a été remis par la propriétaire ;

ATTENDU QUE

le propriétaire s'est conformé à la réglementation en vigueur dans les délais prescrits;

ATTENDU QUE

le conseil municipal a fait respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le retrait du constat d'infraction numéro URB-5037-1 assigné à « Hélène Clermont », propriétaire de l'immeuble situé au 330 - 330A, rue Edelweiss, portant le numéro de matricule 4699-76-4396, en raison du dépôt du certificat de localisation exigé, se conformant ainsi au règlement d'urbanisme et de zonage numéro 2002-U23 et ses amendements.

ADOPTÉE

2009-03-161

PIA au 19, rue de Grenoble – Domaine Chanteclair – Nouvelle construction

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 006 - Domaine Chanteclair qui consiste en :

- la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée de style suisse,
- ainsi qu'à
- l'aménagement du site et d'une entrée charretière.

Le tout tel que montré au plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre Jean Godon portant la minute 17 149 en date du 4 février 2009.

Cette demande est déposée par « LE & G. Construction inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 1A-115 du rang 3 du canton de Beresford, dans la zone Va-605.

ADOPTÉE

2009-03-162

PIA au 1189, rue Principale – Affichage sur la route 117 - Commerce Boxe Omega

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 - Affichage sur la route 117 qui consiste en :

- l'installation d'une enseigne d'une superficie d'un peu plus d'un mètre carré sur le poteau déjà existant.

L'enseigne projetée est du même style que les enseignes déjà présentes sur le poteau.

Le tout tel que montré au plan préparé par « Caméléon publi-design » en date du 2 février 2009.

Cette demande est déposée par Rémi Boucher, représentant dûment mandaté par le propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot 4 du rang 3, une partie du lot 4 du rang 4 et une partie du lot 5A-2, du rang 3, du canton de Beresford, dans la zone Ca-717.

ADOPTÉE

2009-03-163

PIA au 40, boulevard Norbert-Morin, local B-5 – Affichage sur la route 117 – Commerce Rogers-sans-fil

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 007 - Affichage sur la route 117 qui consiste en :

- l'installation d'une enseigne en façade de l'établissement Rogers sans-fil.

Cette demande est déposée par Gary Katsof, représentant dûment mandaté par le propriétaire de l'immeuble sis sur une partie du lot 109, du rang 4 du canton de Beresford, dans la zone Ca-700.

ADOPTÉE

2009-03-164

PIA sur le 8ème rang – Coupe forestière secteur Nord - Abattage et entretien des boisés

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte le projet PIA – Secteur Nord - Coupe forestière secteur Nord qui consiste en une coupe de jardinage d'une étendue d'approximativement 25 hectares, située à proximité du lac Drummond ;
- autorise le prélèvement d'un maximum de 30% de la surface

terrière réparti uniformément, incluant les sentiers de débardage, et précise qu'une surface terrière résiduelle minimale de 16 mètres carrés par hectare uniformément est à maintenir ;

- exige que le martelage négatif des tiges et l'identification d'un périmètre de protection des cours d'eau et des milieux humides soient effectués avant l'émission du permis ;
- exige le dépôt d'une garantie financière au montant de 4 500 \$ par 3 hectares qui servira à cautionner les obligations contenues à la demande de permis numéro 2009-0033.

Le tout tel qu'identifié à la prescription sylvicole numéro 1562107082026, en date du 4 février 2009, et préparé par l'ingénieur forestier Paul Courte.

Cette demande est déposée par Paul Courte, représentant dûment mandaté par le propriétaire de l'immeuble sis sur une partie des lots 34, 36 et 37, les lots 29A, 29B, 30A, 30B, 31A, 31B, 32A, 32B, 33, 34-1, 35A, 35B, 36-1, 37-1 ET 38, du rang 7 du canton de Beresford, dans la zone VP-1.

ADOPTÉE

2009-03-165

PIA au 2, rue Sainte-Lucie – Lotissement majeur – Projet intégré d'habitation

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 009 - projet de lotissement majeur qui consiste en :

- la subdivision verticale du lot 114 en 11 lots distincts pour la réalisation de la première phase d'un projet intégré d'habitation.

Le tout tel que montré au plan de cadastre préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon, portant la minute 15 967, en date du 19 février 2008.

Cette demande est déposée par Les Villas du Lac-des-Sables inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots projetés 114-1 à 114-11, du rang 3 du canton de Beresford, dans la zone Hc-273.

ADOPTÉE

2009-03-166

PIA au 6, rue Sainte-Lucie – Lotissement majeur – Projet intégré d'habitation

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean- Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE suite à une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte le projet PIA 009 - projet de lotissement majeur qui consiste en :

- la subdivision verticale du lot 115 en 13 lots distincts pour la réalisation de la deuxième phase d'un projet intégré d'habitation.

Le tout tel que montré au plan de cadastre préparé par l'arpenteur-géomètre Jean Godon, portant la minute 17 160 en date du 10 février 2008.

Cette demande est déposée par Les Villas du Lac-des-Sables inc., propriétaire de l'immeuble sis sur les lots projetés 115-1 à 115-13, rang 3, canton de Beresford, dans la zone Hc-273.

ADOPTÉE

2009-03-167 **Adjudication de contrat – Services professionnels en environnement pour l'année 2009 – Résultat d'appel d'offres UR2009-001**

ATTENDU QUE

la Ville a procédé à la demande de soumission pour des services professionnels en environnement ;

ATTENDU QUE

la Ville a reçu trois soumissions pour ce contrat;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, sur la recommandation du comité de sélection,

- ✓ accepte la soumission de la compagnie "Horizon Multirressources", datée du 3 mars 2009, pour des services professionnels en environnement pour l'année 2009 ;
- ✓ autorise le trésorier à effectuer cette dépense, pour un montant estimé à 55 000 \$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-470-20-459, selon le bon de commande numéro UR*389.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2009-03-168 **Festival des jeunes musiciens des Laurentides – Fondation des Arts des Laurentides - Subvention**

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire apporter son soutien au 14^{ième} Festival qui se tiendra les 3, 4, 5 avril et qui sera clôturé par un concert gala à l'église de Sainte-Agathe, le dimanche 3 mai à 14 h 30.

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accorde une aide financière d'un montant de 2 000\$ à la Fondation des Arts des Laurentides, dans le cadre de l'activité « Festival des jeunes musiciens des Laurentides ».

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense, qui sera imputée au poste budgétaire numéro 1-02-702-20-971, selon le bon de commande numéro SC*226.

ADOPTÉE

2009-03-169 **Appui à La Maison de la Famille du Nord – Démarche auprès du Ministère de la Famille et des Aînés**

ATTENDU QUE

la Maison de la Famille du Nord effectue une démarche auprès du

Ministère de la Famille et des Aînés, pour une demande de financement d'un point de service au secteur sud de la MRC des Laurentides ;

ATTENDU QUE

le territoire de la MRC des Laurentides comprend :

- ↪ vingt municipalités établies sur un territoire d'une superficie de 2 488,76 km² ;
- ↪ une population de 1720 enfants âgés entre 0 et 4 ans ;

ATTENDU QUE

- ↪ seulement 910 places, en service de garde sur le territoire de la MRC des Laurentides sont disponibles et,
- ↪ le taux de décrochage est élevé dans les écoles secondaires de notre territoire ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts autorise le greffier et directeur-général adjoint à signer la lettre d'appui de cette démarche, entreprise par la Maison de la Famille du Nord et le député de Bertrand, Monsieur Claude Cousineau, auprès du Ministère de la Famille et des aînées.

ADOPTÉE

2009-03-170

Mesure disciplinaire – Modification de la résolution 2009-02-55

ATTENDU QUE

Monsieur Mario Pagé n'était pas présent au travail le 17 février dernier en raison d'un accident de travail;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts amende sa résolution 2009-02-55 afin que la suspension de l'employé soit reportée au 25 mars 2009 en avant midi.

QU' une copie conforme de la présente soit également remise à l'employé concerné et au syndicat.

ADOPTÉE

2009-03-171

Adjudication de contrat – Services professionnels d'agents de sécurité pour la patrouille du territoire pour le respect de la réglementation – Résultat d'appel d'offres SA 2009-01

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire s'adjoindre les services d'agents spéciaux en addition des services offerts par la SQ, pour le respect de la réglementation municipale sur son territoire ;

ATTENDU QUE

la Ville a procédé à la demande de soumission pour ces services professionnels auprès de sept (7) fournisseurs ;

ATTENDU QUE

la ville a reçu une soumission pour ce contrat ;

ATTENDU QUE

le comité de sélection a procédé à l'évaluation de la soumission reçue et il a fait ses recommandations ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la soumission de la firme « Prosécur » datée du 12 mars 2009 pour le bloc de 2 000 heures, tel que décrit à la proposition 1 de l'appel d'offres pour la somme de 63 000 \$, taxes en sus.

QUE la Ville désire garder ses options ouvertes pour les propositions P1-0, P2 et P3 du cahier de soumission pour être utilisées en cas de besoins :

- Pour les propositions P1-0 : un montant de 3 150 \$, taxes en sus, par bloc de 100 heures ;
- Pour la proposition P2 : un montant de 2 450 \$ taxes en sus, par bloc de 100 heures ;
- Pour la proposition P3 : un montant de 2 050 \$, taxes en sus, par bloc de 100 heures.

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-212-10-451 selon le bon de commande numéro TR*292.

ADOPTÉE

2009-03-172

Adjudication de contrat – Services professionnels d'agents de sécurité pour la patrouille des parcs pour le respect de la réglementation – Résultat d'appel d'offres SA 2009-02

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire s'adjoindre les services d'agents spéciaux en addition des services offerts par la SQ, pour le respect de la réglementation municipale sur son territoire ;

ATTENDU QUE

la Ville a procédé à la demande de soumission pour ces services professionnels auprès de sept (7) fournisseurs ;

ATTENDU QUE

la ville a reçu une soumission pour ce contrat ;

ATTENDU QUE

le comité de sélection a procédé à l'évaluation de la soumission reçue et il a fait ses recommandations ;

Il est proposé par Nicole Meloche, conseillère

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la soumission de la firme « Prosécur » datée du 12 mars 2009 pour le bloc de 400 heures, tel que décrit à la proposition 1 de l'appel d'offres pour la somme de 9 800 \$, taxes en sus.

- QUE la Ville désire garder ses options ouvertes pour les propositions P1-0, P2 et P3 du cahier de soumission pour être utilisées en cas de besoins :
- Pour les propositions P1-0 : un montant de 1 225 \$, taxes en sus, par bloc de 50 heures ;
 - Pour la proposition P2 : un montant de 1 375 \$ taxes en sus, par bloc de 50 heures ;
 - Pour la proposition P3 : un montant de 1 025 \$, taxes en sus, par bloc de 50 heures.

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-212-10-451 selon le bon de commande numéro TR*290.

ADOPTÉE

2009-03-173

Adjudication de contrat – Services professionnels d’agents de sécurité pour la patrouille nautique pour le respect de la réglementation – Résultat d’appel d’offres SA 2009-03

ATTENDU QUE

la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire s’adjoindre les services d’agents spéciaux en addition des services offerts par la SQ, pour le respect de la réglementation municipale sur son territoire ;

ATTENDU QUE

la Ville a procédé à la demande de soumission pour ces services professionnels auprès de sept (7) fournisseurs ;

ATTENDU QUE

la ville a reçu une soumission pour ce contrat ;

ATTENDU QUE

le comité de sélection a procédé à l’évaluation de la soumission reçue et il a fait ses recommandations ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts accepte la soumission de la firme « Prosécur » datée du 12 mars 2009 pour le bloc de 275 heures, tel que décrit à la proposition 1 de l’appel d’offres pour la somme de 7562,50 \$, taxes en sus.

QUE la Ville désire garder ses options ouvertes pour les propositions P1-0, P2 et P3 du cahier de soumission pour être utilisées en cas de besoins :

- Pour les propositions P1-0 : un montant de 687,50 \$, taxes en sus, par bloc de 25 heures ;
- Pour la proposition P2 : un montant de 562,50 \$ taxes en sus, par bloc de 25 heures ;
- Pour la proposition P3 : un montant de 512,50 \$, taxes en sus, par bloc de 25 heures.

QUE le conseil autorise le trésorier à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire numéro 02-212-10-451 selon le bon de commande numéro TR*291.

ADOPTÉE

2009-03-174

Carrefour giratoire - Servitude –Installation de lampadaires - Le Groupe Jean Coutu (PJC)/ Mandat au notaire

ATTENDU QU'

à la demande de la Ville, « Le Groupe Jean Coutu (PJC) » a accepté de céder sans frais, une servitude pour autoriser l'installation de lampadaires sur leur terrain, en bordure du trottoir municipal, aux conditions suivantes :

- ❖ l'implantation et le remplacement des lampadaires devront respecter la localisation des équipements de la compagnie ;
- ❖ avant toute installation, « Le Groupe Jean Coutu (PJC) », devra donner son acceptation ;
- ❖ la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts sera responsable de tout dommage qui pourrait être causé aux équipements, immeuble, terrain et infrastructures de « Le Groupe Jean Coutu (PJC) », par l'installation des lampadaires ou de par l'exercice de la servitude ;

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, dans le cadre de l'implantation du carrefour giratoire:

- mandate le notaire Daniel Pagé pour la préparation et l'enregistrement des documents nécessaires à l'acte de servitude concernant l'installation de lampadaires sur une partie du lot 117, rang 3 du canton de Beresford ;

Et autorise :

- le maire et le greffier à signer les documents nécessaires à cette fin
- le trésorier à effectuer cette dépense, au montant de 800 \$, taxes et frais d'enregistrement en sus, qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro GR*298.

ADOPTÉE

2009-03-175

Fête des Voisins: Inscription

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Nicole Meloche, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts :

- accepte d'adhérer au concept de la Fête des Voisins initié par le Réseau québécois des villes et villages en santé et ;
- mandate la directrice du Service de la Culture et des Communications pour procéder à l'inscription officielle de la ville et en faire la promotion.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR.

2009-03-176

Levée de la séance

Il est proposé par Jean- Léo Legault, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le maire, Laurent Paquette

Le greffier, Benoit Fugère

INDEX DES RÉOLUTIONS ADOPTÉES LE 17 MARS 2009

- 2009-03-118 Adoption de l'ordre du jour
- 2009-03-119 Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 17 février 2009
- 2009-03-120 Club Optimiste de Sainte-Agathe-des-Monts - Autorisation - «Sécurité sur roues»
- 2009-03-121 Place Lagny – Achat bancs / tables - Fonds de roulement
- 2009-03-122 Projet travailleurs de rue – Subvention à l'Écluse des Laurentides
- 2009-03-123 Dépôt des prévisions budgétaires de l'exercice financier pour l'année 2009 – Office Municipal d'Habitation de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2009-03-124 Soumissions par invitation – Agents de sécurité
- 2009-03-125 Vente de terrain par la Ville – Lot 20-76-5, rang 5, canton Beresford– Chemin du Domaine Guindon
- 2009-03-126 Vente de terrain par la Ville – Lot P6, rang 9, canton Doncaster – Chemin Jasmin
- 2009-03-127 Autorisation d'annulation de servitude de non-construction – 2060, rue de Lausanne, Val-David – Lots numéros 2 991 769 et 2 991 751
- 2009-03-128 TVCOGECO Laurentides diffuseur Multi-Caméras des séances du conseil municipal de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
- 2009-03-129 Acquisition de terrain — Passage entre les Rues Victoria et Hillside – Autorisation de signature
- 2009-03-130 Comptes payés – Février 2009
- 2009-03-131 Dépôt du certificat du trésorier – Disponibilité de crédits
- 2009-03-132 Dépôt du rapport budgétaire
- 2009-03-133 Ordonnance de vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes
- 2009-03-134 Mandat au personnel de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour enchérir lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 2009-03-135 Mandat donné à Me Daniel Pagé, notaire, de l'étude Léonard Pagé et Associés, pour la recherche de titres et description
- 2009-03-136 Refinancement émission d'emprunt N°149B pour un montant de 151 700 \$ - Règlement numéro 92-964
- 2009-03-137 Adoption du règlement numéro 2009-M-164 décrétant l'abolition du caractère de rue sur le lot désigné comme étant la subdivision officielle numéro dix du lot originaire dix-huit (18-10-1), du rang 4, canton de Beresford
- 2009-03-138 Adoption du second projet de règlement numéro 2009-90-12-11 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Zone Vc-1 – Usage complémentaire de service
- 2009-03-139 Adoption du second projet de règlement numéro 2009-90-12-12 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Projet Côté Azur – Augmentation de la densité – Zone Vpi-1
- 2009-03-140 Adoption du second projet de règlement numéro 2009-90-12-13 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Zone Va-7 et nouvelles zones Ve-1 et Va-28

- 2009-03-141 Adoption du projet de règlement numéro 2009-U23-40 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 – Zone Cv-222 et nouvelle zone Hc-275 – projet Norag
- 2009-03-142 Adoption du projet de règlement numéro 2009-U23-41 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 – Zones Ht-210 et Ht-225– PIA et hauteur des immeubles
- 2009-03-143 Adoption du projet de règlement numéro 2009-U23-42 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 – Zone Hc-201 – projet Voisard
- 2009-03-144 Adoption du projet de règlement numéro 2009-U23-43 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 – Zone P-205 – usages Foyer Sainte-Agathe
- 2009-03-145 Adoption du projet de règlement numéro 2009-U23-44 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-U23 et le règlement de lotissement numéro 2002-U24 – Zone Ha-258 et nouvelle zone Hc-274 – projet logements abordables
- 2009-03-146 Adoption du projet de règlement numéro 2009-U26-6 modifiant le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 2002-U26 – Projet intégré au centre-ville – projets Norag et Voisard
- [Avis de motion](#) Règlement numéro 2009-90-13-6 modifiant le règlement de lotissement numéro 90-13 – compensation pour fin de parc
- [Avis de motion](#) Règlement numéro 2009-U24-2 modifiant le règlement de lotissement numéro 2002-U24 – compensation pour fin de parc
- [Avis de motion](#) Règlement numéro 2009-U49 sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale visant les projets intégrés d’habitation – Zone Ve-1
- [Avis de motion](#) Règlement numéro 2009-90-12-11 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Zone Vc-1 – Usage complémentaire de service
- [Avis de motion](#) Règlement numéro 2009-90-12-12 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Projet Côté Azur – Augmentation de la densité – Zone Vpi-1
- [Avis de motion](#) Règlement numéro 2009-90-12-13 modifiant le règlement de zonage numéro 90-12 – Zone Va-7 et nouvelles zones Ve-1 et Va-28
- [Avis de motion](#) Règlement numéro 2009-M-140-1 modifiant le règlement 2007-M-140 concernant le raccordement des entrées d’eaux et d’égouts aux conduites publiques et l’installation de soupapes de sûreté
- 2009-03-147 Embauche de personnel temporaire - Autorisation
- 2009-03-148 Secrétaire – Fin de la période de probation
- 2009-03-149 Programmes d’infrastructures – Modification de la structure organisationnelle des Travaux publics
- 2009-03-150 Service des travaux publics - Poste de directeur - Embauche
- 2009-03-151 Service des Travaux publics – Poste de contremaître – Renouvellement du contrat de travail
- 2009-03-152 Carrefour giratoire – Surveillance des travaux - Honoraires professionnels CIMA +- Décompte progressif numéro 1
- 2009-03-153 Adjudication de contrat – Entretien ménager bâtiments municipaux 2009/2011
- 2009-03-154 Activités culturelles - Système de son, portatif – Fonds de roulement
- 2009-03-155 Club Optimiste de Sainte-Agathe-des-Monts - Autorisation - «Sécurité sur roues»
- 2009-03-156 Rapport d’activité de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de février 2009
- 2009-03-157 Dépôt du procès-verbal du CCU – Réunions du 26 février 2009
- 2009-03-158 Constat d’infraction au 104 rue Saint-Vincent – Conteneur à déchets localisé en cour latérale sans écran opaque – Matricule : 4301-71-4756
- 2009-03-159 Retrait du constat d’infraction numéro URB-5037 - Travaux non conformes au permis émis – 659, rue Beauregard – Matricule : 4599-47-8159
- 2009-03-160 Retrait du constat d’infraction numéro URB-5037-1 - Certificat de localisation non remis - 330 – 330 A, rue Edelweiss - Matricule: 4699-76-4396

- 2009-03-161 PIA au 19, rue de Grenoble – Domaine Chanteclair – Nouvelle construction
- 2009-03-162 PIA au 1189, rue Principale – Affichage sur la route 117 - Commerce Boxe Omega
- 2009-03-163 PIA au 40, boulevard Norbert-Morin, local B-5 – Affichage sur la route 117 – Commerce Rogers-sans-fil
- 2009-03-164 PIA sur le 8ème rang – Coupe forestière secteur Nord - Abattage et entretien des boisés
- 2009-03-165 PIA au 2, rue Sainte-Lucie – Lotissement majeur – Projet intégré d’habitation
- 2009-03-166 PIA au 6, rue Sainte-Lucie – Lotissement majeur – Projet intégré d’habitation
- 2009-03-167 Adjudication de contrat – Services professionnels en environnement pour l’année 2009 – Résultat d’appel d’offres UR2009-001
- 2009-03-168 Festival des jeunes musiciens des Laurentides – Fondation des Arts des Laurentides - Subvention
- 2009-03-169 Appui à La Maison de la Famille du Nord – Démarche auprès du Ministère de la Famille et des Aînés
- 2009-03-170 Mesure disciplinaire – Modification de la résolution 2009-02-55
- 2009-03-171 Adjudication de contrat – Services professionnels d’agents de sécurité pour la patrouille du territoire pour le respect de la réglementation – Résultat d’appel d’offres SA 2009-01
- 2009-03-172 Adjudication de contrat – Services professionnels d’agents de sécurité pour la patrouille des parcs pour le respect de la réglementation – Résultat d’appel d’offres SA 2009-02
- 2009-03-173 Adjudication de contrat – Services professionnels d’agents de sécurité pour la patrouille nautique pour le respect de la réglementation – Résultat d’appel d’offres SA 2009-03
- 2009-03-174 Carrefour giratoire - Servitude –Installation de lampadaires - Le Groupe Jean Coutu (PJC)/ Mandat au notaire
- 2009-03-175 Fête des Voisins: Inscription
- 2009-03-176 Levée de la séance